

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Tel : 02-43-01-10-73

Le vingt-six novembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio conférence, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation : 19/11/2020

Date d'affichage : 19/11/2020

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, CHARPENTIER Adeline, DURAND Lydia, JOUIN Malvina DECRESSAC Guillaume,

Absents excusés : BIGARRET Gaël, PIPART Eric, LEGRAND Jérôme, DUVAL Angélique

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M BERGERE Christophe

Pouvoirs : M LE GRAND donne pouvoir à Mme BOULAY

M PIPART donne pouvoir à Mme FOUGERAY

Mme DUVAL donne pouvoir à Mme CHARPENTIER

M BIGARRET donne pouvoir à M BERGERE

ORDRE DU JOUR

Décision modificative n° 2 du budget principal :

Intégration de la valeur de voirie des travaux connexes à la construction de la LGV

Madame le Maire informe les membres présents que la prise de compétence des travaux connexes effectués dans le cadre des opérations liées à la LGV a été faite par la commune de Changé. La clôture du programme vient d'être réalisée et par conséquent au vu de l'arrêté définitif des comptes valant procès-verbal de remise des biens aux collectivités, il convient de porter à l'actif et à l'inventaire des collectivités concernées les valeurs des biens acquis.

La commune de la Chapelle Anthenaïse doit donc intégrer dans son patrimoine le lot géographique 4 D pour la valeur suivante :

- Article 2151-voirie : - intégration des travaux de voirie Réseau Ferré de France pour 9041.63 € TTC

Il y a donc lieu de délibérer sur une décision modificative du budget qui permet cette intégration

Aussi la décision modificative suivante vous est proposée :

Section d'investissement

Article comptable	Dépenses	Recettes
2151- voirie	9041.63 € TTC	
1326 – subventions équipement non transférables- autres établissements publics locaux		9041.63 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-adopte la décision modificative n° 2 du budget principal telle que résumée ci-dessus

Eclairage public- validation du devis de remplacement des lanternes

Madame le Maire rappelle aux membres présents le projet de changement de 41 lanternes vapeur mercure pour des lampes led.

(M Bergère donne le compte-rendu des travaux de la commission et des échanges avec Territoire d'Energie)

Elle présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public.

Elle précise qu'à ce stade du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Energie Mayenne propose à la commune de réaliser les travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75 % du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre	Montant total à charge de la commune
29000 €	21750 €	1450 €	23200 €

Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à la charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune. Comme pour donner suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération à la suite de la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Energie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous : Modèle THORN
- A l'issue des travaux, acquittement en capital des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de Concours d'un montant de 22206.34 €
- D'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Eclairage public -transfert de la compétence maintenance éclairage public

Madame le Maire expose les modalités relatives au transfert de compétences de la maintenance éclairage public de la commune de la Chapelle Anthenaïse à Territoire d'Energie Mayenne.

La maintenance éclairage public est facturée forfaitairement à 17.50 € par point lumineux et 35 € TTC par armoire. Un complément de 8.70 € par point lumineux et par armoire est facturé la première année. Cette facturation complémentaire correspond à l'inventaire technique et à l'enregistrement des données sur la base informatique de Territoire d'Energie.

Le patrimoine éclairage public de la commune s'élève à 137 points lumineux et 7 armoires.

Par conséquent, la contribution financière sollicitée serait la suivante :

Contribution annuelle :	2642.50 €
Contribution exceptionnelle inventaire (1 ^{ère} année)	1252.80 €
Soit la première année :	3895.30 €
Et les années suivantes :	2642.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'adhésion de la commune de la Chapelle Anthenaïse au service proposé par Territoire d'Energie, à savoir le transfert de la compétence maintenance de l'éclairage public en faveur de Territoire d'Energie, selon les conditions exposées ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute signature utile pour une application au 01 janvier 2021.

Examen de la proposition de renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels près de Segilog

Madame le maire expose que les contrats en cours avec la société Segilog, qui fournit à la mairie les logiciels spécifiques à l'activité communale (comptabilité, gestion de la paie, état civil, élections, recensement militaire, facturation aux familles, cimetièrre, urbanisme, etc..) arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

La société Segilog se propose d'établir un nouveau contrat d'une durée de 3 ans moyennant les conditions financières suivantes :

Cession du droit d'utilisation : 2385 € HT/an (actuellement 2250 € HT/an)

Maintenance, formation 265 € HT/an (actuellement 250 € HT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels près de la société Ségilog pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2021 selon les conditions financières exposées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à procéder à toute signature utile à ce dossier.

Contrat de territoire : formalisation de la demande de crédits près du Département pour la rénovation des cuisines de la salle Abbé Saget

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le département des contrats de territoire sur la période 2016-2021. Une enveloppe d'un million d'euros est prévue pour les communes de moins de 1000 habitants, avec prise en compte de la population DGF 2015 et de l'inverse du potentiel fiscal 2015 de façon à compenser les écarts de richesse fiscale.

Le solde de la dotation disponible pour la commune est de 13187 €.

Il est donc proposé d'affecter la dotation au projet de rénovation des cuisines de la salle Abbé Saget dont les travaux se résument ainsi :

Nature travaux/ entreprise	MONTANT HT	MONTANT TTC
Maçonnerie/ BTEM	3518 €	4221.60 €
Réfection électricité/ HIVELEC	7045.69 €	8454.83 €
Changement menuiseries/ LANCELIN	6905 €	8286 €
Carrelage /SABIN	1801.68 €	2162.02 €
Travaux de charpente /BRUNET	2668.96 €	3202.75 €
Peinture /AUPETIT	1424.95 €	1709.95 €
Lave-vaisselle /EMB LAVAL	4043.50 €	4852.20 €
Alimentations électriques/ HIVELEC	2206.19 €	2647.43 €
Luminaires /HIVELEC	288.18 €	345.82 €
Total général	29902.15 €	35882.60 €

Après délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention départementale Contrat de Territoire d'un montant de 13187 € à affecter à l'opération de rénovation des cuisines de la salle Abbé Saget ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

Tarifs de location de la salle des Embellies – année 2021

Madame le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour les locations des salles communales et sollicite l'avis des membres présents sur les tarifs à appliquer au cours de l'exercice 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Décide du maintien des tarifs 2020 pour la salle des Embellies, lesquels sont donc déterminés comme suit :

SALLE DES EMBELLIES		Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
½ journée : 8 h à 13 h ou 14 à 19 h	Hors commune	280	280	280	280 €
½ journée : 8 h à 13 h ou 14 à 19 h	Commune	210	210	210	210 €
Journée : 7 h à 19 h	Hors commune	440	440	440	440 €
Journée : 7 h à 19 h	Commune	272	272	272	272 €
Journée + soirée : 8 h à 8 h	Hors commune	500	500	500	500 €
Journée + soirée : 8 h à 8 h	Commune	340	340	340	340 €
Week- end : samedi 8 h- dimanche 18 h	Hors Commune	795	795	750	750 €
Week- end : samedi 8 h- dimanche 18 h	Commune	550	550	525	525 €
Saint Sylvestre	Hors commune				
Saint Sylvestre	Commune				
Saint Sylvestre	Tarif unique	850	850	75	750 €

Par ailleurs, il est rappelé que les associations communales disposent de deux manifestations gratuites par année civile, et qu'au-delà un tarif spécial de 85 € est appliqué pour deux manifestations supplémentaires.

Au-delà de la 4^{ème} utilisation annuelle , le prix appliqué sera le tarif applicable aux locataires de la commune.

Dans tous les cas un forfait est appliqué aux manifestations des associations, pour les frais de chauffage et d'électricité est de 15 € en période hors chauffage et 35 € pour une manifestation se déroulant pendant la période hivernale.

Tarifs de location de la salle Abbé Saget- année 2021

Madame le Maire rappelle les tarifs pratiqués actuellement pour la location de la salle Abbé Saget.

Mme Boulay donne le compte- rendu des travaux de la commission et expose les motivations de ses membres, pour proposer une revalorisation des tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention) détermine les tarifs de location de la salle Abbé Saget à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

SALLE ABBE SAGET		Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Journée 7h -19 h	Commune	95	95	95	100 €
Journée 7h -19 h	Hors commune	180	180	180	190 €
Week-end	Commune	175	175	175	190 €
Week-end	Hors commune	295	295	295	310 €
Vin d'honneur	Commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur	Hors commune	55	55	55	58 €
Journée et soirée 8 h à 8 h	Commune	125	125	125	130 €
Journée et soirée 8 h à 8 h	Hors commune	225	225	225	240 €
Saint Sylvestre	Commune	210	300		315 €
Saint Sylvestre	Hors commune	315	300		345 €
Saint Sylvestre	Tarif unique			300	
Frais de chauffage		40	40	40	40 €
Frais de chauffage vin d'honneur		25	25	25	25 €
½ journée	Commune	60	60	60	65 €
½ journée	Hors commune	105	105	105	110 €

Par ailleurs, il est rappelé que les associations communales disposent de 2 gratuits par année civile et de la mise à disposition gracieuse pour leur assemblée générale annuelle.

En cas de besoin supplémentaire au cours de l'année civile, les deux manifestations suivantes seront facturées au prix de 40 € l'unité, et au-delà de la 4^{ème} manifestation, le prix de location sera celui qui est appliqué aux locataires de la commune avec en plus le forfait chauffage s'il y a lieu.

Tarif des concessions cimetière 2021

Madame le maire rappelle aux membres présents les tarifs appliqués au cours de l'exercice 2020 pour la délivrance ou le renouvellement de concessions au cimetière :

- concession de 30 ans : 75 €
- Concession de 50 ans : 140 €
- Concession columbarium 15 ans : 300€ + porte nom à 62.20€
- Concession columbarium 30 ans : 450€ + porte nom à 62.20 €
- Plaques commémoratives à graver à installer sur le livre pupitre à 62.20 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2021.

Droits de place 2021

Le tarif appliqué pour droits de place est de 30 € par jour sollicité près des véhicules vendeurs, d'une emprise supérieure à 12 m sur la voie publique (les commerces ambulants sont exonérés).
L'assemblée est sollicitée pour l'établissement du tarif à appliquer au cours de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité :
-décide du maintien des tarifs 2020 pour l'exercice 2021.

Occupation du domaine public par les commerces ambulants : redevance annuelle 2021

Par délibération du 27 janvier 2011, une redevance annuelle d'occupation du domaine public a été déterminée pour les commerçants ambulants qui stationnent sur le domaine public pour la vente de leurs produits, à raison de 12 € par an pour une présence hebdomadaire, 6 € par an pour une présence bimensuelle.

Les membres présents sont sollicités sur une revalorisation éventuelle de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-maintient les tarifs actuels pour l'exercice 2021.

Tarifs des photocopies 2021

Les tarifs actuels sollicités pour la production de photocopies sont les suivants

- associations* : gratuité pour les photocopies en noir et blanc
 - 0.15 € pour une photocopie couleur A4
 - 0.30 € pour une photocopie couleur A3
- *particuliers* : -0.15 € pour les photocopies A4 et A3 en noir et blanc
 - 0.30 € pour une photocopie couleur A 4
 - 0.60 € pour une photocopie couleur A3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Maintient les tarifs applicables actuellement pour l'exercice 2021.

Détermination de la dotation élève 2021

Comme chaque année, la dotation élève sera à déterminer pour l'année 2021, en tenant compte des effectifs à la rentrée de septembre 2020 (Pour information, concernant l'année 2020 le maintien du forfait à 40 € par élève avait été décidé, la fourniture du papier utilisé pour les impressions et les copies étant incluse dans ce forfait).

L'effectif de la rentrée 2020 est de 99 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Maintient la dotation élève à 40 € par élève pour l'exercice 2021,

- Précise que comme pour les années précédentes, il sera tenu compte des effectifs de la rentrée de septembre pour en déterminer le montant.

Examen de devis : diagnostic amiante avant travaux sur le bâtiment mairie-bibliothèque

Madame le maire informe l'assemblée qu'un diagnostic amiante avant travaux doit être réalisé sur le bâtiment mairie-bibliothèque et que trois bureaux d'étude ont été consultés pour l'établissement d'un devis :

-*Sécuris BTP* : 340 € HT soit 408 € TTC avec option supplémentaire pour plomb à 160 € HT.

-*Socotec* : 320 € HT soit 384 € TTC avec option supplémentaire pour plomb à 210 € HT

A ces sommes s'ajoutent les frais pour analyses des prélèvements qui sont estimés entre 15 à 20.

- *AC2S* : 494 € HT soit 592.80 € TTC, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 48.40 € HT par prélèvement analysé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-retient le devis de l'entreprise Sécuris BTP pour la prestation d'un diagnostic amiante avant travaux sur le bâtiment mairie-bibliothèque,

- demande à ce que des précisions soient apportées par l'entreprise sur l'établissement d'un rapport consécutif à ce diagnostic,

- autorise Madame le Maire à procéder à toute démarche utile à l'aboutissement de cette décision.

Présentation du rapport d'activité 2019 et du compte administratif de Laval Agglomération

Madame le maire présente aux membres présents le compte administratif 2019 de Laval Agglomération pour information ;

Les membres du conseil municipal, précisent qu'ils n'ont pas de remarque particulière à formuler à ce sujet.

Questions diverses

- **Rideaux à l'école** : une actualisation des devis a été sollicité près de l'entreprise Mérienne pour la fourniture en rideaux occultants des classes de Mme Courtois et de la salle de motricité, le devis est de 2891.58 € HT soit 3469.90 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature du devis actualisé par l'entreprise Mérienne.

Négociations pour tracteur tondeuse : Madame le maire expose que le crédit-bail mis en place lors du changement du tracteur tondeuse arrive à échéance en février 2021 et qu'il est nécessaire de dénoncer le contrat deux mois avant son terme.

Elle informe les membres présents que des négociations sont en cours avec le fournisseur Breillon Bertron pour le changement de ce tracteur, soit en achat, soit en location longue durée de type crédit-bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la dénonciation du contrat de crédit-bail en cours entre la commune de John Deere Financial
- Mandate Madame le Maire pour procéder à cette notification.

- Actualisation des linéaires de voirie communale et chemins ruraux :

Madame le Maire expose qu'une actualisation des linéaires de la voirie communale et des chemins ruraux est nécessaire pour permettre aux services préfectoraux de déterminer au mieux la dotation de solidarité rurale.

Le précédent état des lieux fait apparaître un linéaire de 7704 m ; il y a lieu d'y ajouter l'ensemble des voies du lotissement de Guérambert 1^{ère} tranche, soit :

- Accès pelouse Guérambert : 80 mètres
- Rue de Guérambert : 240 mètres
- Rue Du Douai : 90 mètres
- Impasse des Iris : 70 mètres
- Impasse des roseaux : 350 mètres
- -rue de l'Artois : 265 mètres

Soit un total de voirie supplémentaire à intégrer dans la voirie communale de 1095 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de l'actualisation des linéaires de voies communales et chemins ruraux de la Chapelle Anthenaïse, en y intégrant les voies nouvelles du lotissement de Guérambert 1^{ère} tranche, dénommées et répertoriées ci-dessus pour 830 mètres linéaires ainsi que la voie interne du lotissement de l'Artois pour 265 mètres linéaires, soit un total global de 1095 mètres linéaires.
- Charge Madame le Maire d'informer les services concernés de ces changements.

- Présents aux aînés : modalités de mise en place :

Mme Frangeul, donne le compte-rendu de la commission vie sociale qui s'est déroulée le 18 novembre dernier et précise les modalités de la distribution des présents de fin d'année en direction des personnes de plus de 70 ans :

Un panier gourmand composé de denrées de producteurs locaux sera distribué aux personnes âgées de plus de 70 ans pour un budget global d'environ 1200 €.

- Registre des personnes vulnérables :

Une présentation du courrier de proposition d'inscription au registre est faite aux élus et il est précisé que celui-ci sera expédié aux personnes de plus de 65 ans après la diffusion du bulletin municipal.